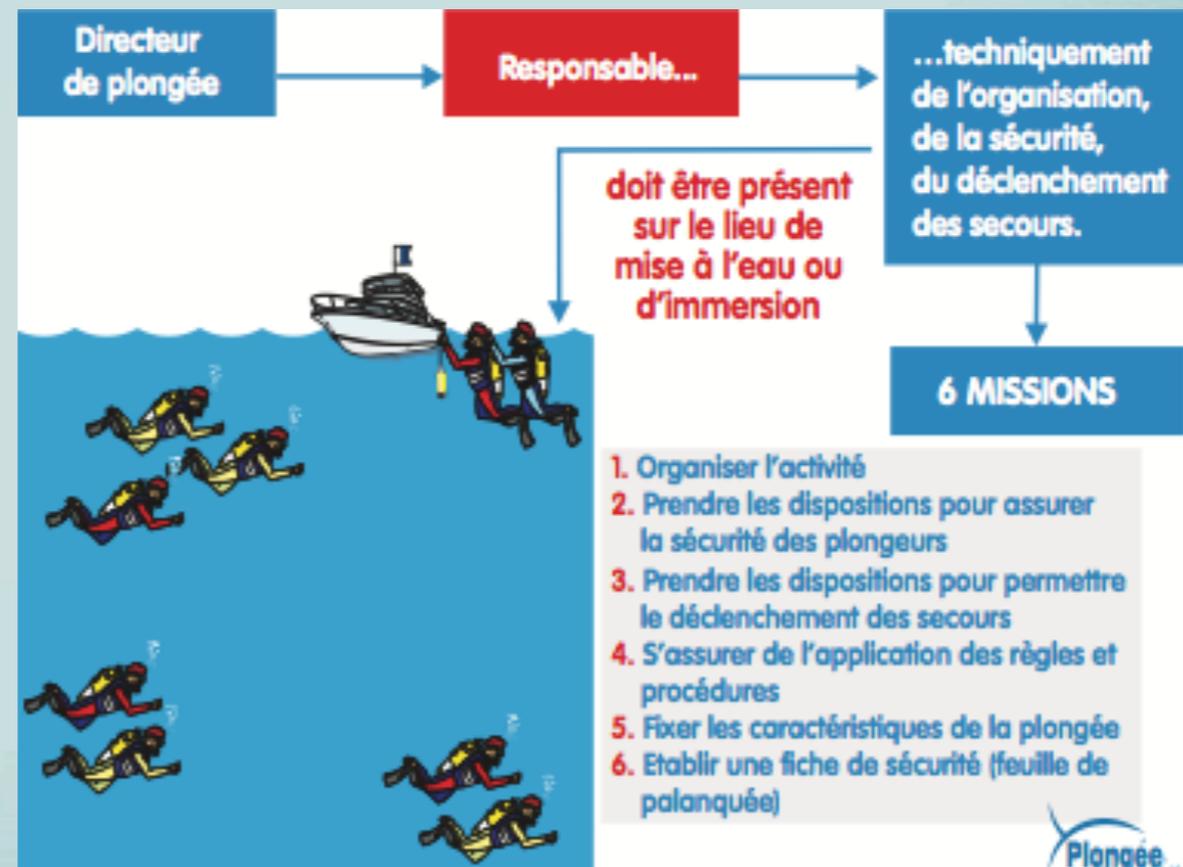


ROLE DU DIRECTEUR DE PLONGÉE

Le code du sport précise que la pratique de la plongée est placée sous la responsabilité d'un directeur de plongée présent sur le lieu de mise à l'eau ou d'immersion de la palanquée :

- 1) Il est responsable techniquement de l'organisation.
- 2) Il est responsable des dispositions à prendre pour assurer la sécurité des plongeurs.
- 3) Il est responsable du déclenchement des secours.
- 4) Il s'assure de l'application des règles et procédures en vigueur.
- 5) Il fixe les caractéristiques de la plongée.
- 6) Il établit une fiche de sécurité.



La réglementation française n'interdit pas au DP de plonger. Mais son rôle et ses responsabilités restent entiers: en particulier, il doit s'assurer que les conditions de sécurité et de déclenchement des secours en cas de nécessité sont réunies.

PRÉROGATIVES PLONGEURS NIVEAU 2

Le plongeur Niveau 2 doit posséder les compétences qui lui permettent, lorsque l'ensemble de la palanquée est constitué de plongeurs majeurs Niveau 2 minimum, d'évoluer de manière autonome dans l'espace 0 – 20 m et de pouvoir y intervenir.

Les plongées sont réalisées sous le contrôle d'un Directeur de Plongée qui en choisit le site et en fixe les paramètres.

Le Niveau 2 possède aussi les compétences qui lui permettent d'évoluer dans l'espace 0 – 40 m encadré par un Guide de Palanquée au minimum.

Enfin le Niveau 2 est le niveau technique minimum requis pour l'accès à l'initiateur de club; certaines compétences sont liées à cette possibilité.

- Les plongeurs de niveaux 2 évoluant entre eux doivent disposer de matériel obligatoire : Un S.S.G. (Système de Sécurité Gonflable) gilet stabilisateur permettant de gagner la surface et de s'y maintenir. D' un équipement permettant d'alimenter en gaz respirable un équipier sans partage d'embout. (Deux détendeurs deuxième étage montés sur un détendeur premier étage). Des moyens permettant de contrôler personnellement les caractéristiques de la plongée (montre, tables, profondimètre, ordinateur).



- **Autonomie** : Autonomie signifie que les responsabilités sont partagées (Il n'y a pas de chef de Palanquée).
- Il est indispensable que des plongeurs de niveau 2 devant plonger en autonomie discutent entre eux avant la plongée afin de déterminer, en fonction des directives du Directeur de Plongée, la répartition des tâches (surveillance du temps de plongée, orientation, profondeur maximum etc.).
- Il est très important de se mettre d'accord sur les modalités de la plongée. Il faut se caler sur le moyen de calcul de la décompression le plus pénalisant.
- Il faut se renseigner sur les plongées effectuées par l'un ou l'autre des plongeurs. Savoir si ils sont gros consommateurs d'air et quelle type de bloc ils utilisent (12 l, 15 l). Regarder le matériel qu'ils utilisent. Tout cela est important pour le bon déroulement de la plongée.
- **En plongée, autonomie veut dire que l'on est capable d'assister un plongeur en difficulté, ainsi chacun doit être attentif à l'autre surtout si on ne se connaît pas.**

CHARTRE INTERNATIONALE DU PLONGEUR

RESPONSABLE

Entrez dans l'aventure! Soyez responsables. Devenez les Ambassadeurs de la plongée du 3ème millénaire...

Ami plongeur,

Vous allez visiter les plus beaux récifs coralliens, côtoyer les requins, rencontrer les baleines, vous allez découvrir tout l'univers marin.

Pour ce faire, vous allez vous installer, quelques jours, dans un pays où des pêcheurs, des agriculteurs, des commerçants vivent à longueur d'année. Leurs traditions sont différentes des vôtres. Les ressources naturelles dont ils dépendent sont souvent peu abondantes. L'eau douce, en particulier, est un bien rare et précieux.

La vie du pays ne se résume pas à celle de l'hôtel qui vous héberge, aussi agréable soit-il. Profitez du temps libre entre chaque plongée pour rencontrer d'autres regards, pour écouter d'autres histoires, vous serez étonnés de la richesse culturelle et de l'hospitalité des gens qui vivent là.

Votre pouvoir d'achat est, bien souvent, très supérieur au leur. Ne provoquez pas le saccage de la mer et, à long terme, l'appauvrissement des pêcheurs, en achetant de tristes souvenirs : dents de requin, coquillages, coraux, carapaces de tortue. Refusez avec énergie les soupes d'ailerons de requin et de tortue, scandaleusement arrachés à la mer. Ces animaux pourraient disparaître.

Sous l'eau, vous allez visiter un monde vivant, magnifique mais fragile. Les frottements, les chocs broient et tuent les animaux fixés qui enchantent les paysages que vous êtes venus admirer. Le dérangement peut effrayer les poissons qui protègent leur ponte, livrant les progénitures aux prédateurs. Le nourrissage perturbe l'équilibre entre les espèces et pervertit le comportement des poissons.

Vous souhaitez retrouver, demain, un univers marin sauvage aussi riche que celui que vous visitez aujourd'hui. Vous souhaitez avoir la joie de partager ces merveilles avec vos amis et vos enfants, alors soyez curieux de tout, mais restez discret, attentif et léger..! Par votre comportement d'aujourd'hui, offrez aux futures générations de plongeurs l'émerveillement d'un monde intact, l'émotion d'une rencontre avec les requins et les baleines, une aventure sous-marine aussi riche que la votre.

<http://www.longitude181.org/pdf/charte-fr.pdf>

Plongeur Responsable.

Cette charte est un guide. Ce n'est pas une somme de contraintes! Ses propositions doivent être envisagées au cas par cas, tant les sites de plongée, les situations diffèrent d'un lieu à l'autre. Son objet est de pousser chacun à s'interroger, et à mettre en place les conditions de plongée optimales pour une préservation et un partage équitable des richesses de la mer.

1 - Préparez votre voyage

Les agences de voyage et les centres de plongée n'offrent pas tous les mêmes prestations. Certains s'efforcent de protéger l'environnement qu'ils vous font découvrir, et de partager plus équitablement les ressources naturelles avec les habitants du pays d'accueil. Cela leur coûte cher, vous coûte plus cher, mais, ensemble, vous contribuerez ainsi au développement durable de notre planète. N'ayez pas comme seul critère de sélection le prix des plongées.

- **Choisissez une agence de voyage qui adhère à une charte éthique.**
- **Privilégiez les Centres de Plongée Responsable** qui sont concernés par la protection des fonds marins (retraitement des déchets et des eaux usées, utilisation de bouées de mouillage) et qui s'investissent dans le développement local.
- **Renseignez-vous sur les écosystèmes marins** que vous allez découvrir.
- **Informez-vous sur les habitants du pays** qui vous accueille: traditions, économie, ressources.

2 - Avant la plongée.

- **Remettez-vous en forme.** Si vous n'avez pas plongé depuis longtemps, entraînez-vous à gérer votre flottabilité : poumon-ballast, gilet, lestage optimal.
- **Informez-vous sur le site de plongée** que vous allez découvrir, cela rendra votre plongée bien plus riche. Vous ne serez plus seulement un plongeur-spectateur passif dans un monde dont vous ignorez le langage, vous saurez lire les premiers mots du grand livre de la vie marine. Parce que vous saurez identifier les animaux, vous pourrez connaître leur comportement, vous saurez où les chercher pour les découvrir. Vous saurez voir une incroyable faune cachée.
- **Demandez une projection-présentation de l'écosystème** à votre centre de plongée ● **Demandez la liste des espèces menacées**, la liste des espèces protégées, les réglementations les concernant.
- **Renseignez-vous sur les actions menées** par le centre de plongée en matière de protection du milieu sous-marin (bouées de mouillage...)

3 - Sur le bateau

- **Ne jetez rien par dessus bord.** ● **Refusez les assiettes et gobelets en plastique** qui mettent des dizaines d'années à se dégrader.
- **Demandez l'installation de poubelles sur le pont** pour y déposer (si vous avez absolument besoin de fumer) les mégots de cigarette (leur dégradation prend des mois), les déchets en plastique, les emballages en aluminium, etc...
- **Veillez à bien fixer détendeurs de secours**, consoles et manomètres, afin qu'ils ne pendent pas et ne s'accrochent pas dans la flore et la faune fixées qu'ils endommageraient
- **Choisissez des palmes courtes**, peu agressives.

4 - En plongée

- **Dès la mise à l'eau, pensez à vérifier votre lestage**, et ajustez-le si nécessaire.
- **Pensez à palmer doucement**, pour ne pas heurter la vie fixée
- **Évitez le contact avec plantes et animaux fixés.** Ils sont fragiles, la multiplication des chocs les détruit.
- **Ne prélevez rien, sauf des images.**
- **Ne harcelez pas les animaux.** S'ils se sont réfugiés dans leur cachette, ne les forcez pas, ils sont déjà stressés. Patientez sans bouger jusqu'à ce qu'ils retrouvent leur calme, et sortent à nouveau.
- **Évitez de nourrir les poissons.** Vous pervertissez leur comportement et déséquilibrez l'écosystème.

5 - Après la plongée

- **Efforcez-vous d'économiser l'eau douce.** C'est le bien le plus précieux.
- **Demandez des installations qui évitent le gaspillage d'eau douce** : bac de rinçage pour les équipements, douches à débit contrôlé.

6 - Au cours du séjour

- **N'hésitez pas à sortir du centre de plongée, de l'hôtel** : Il y a tout autour, un monde qui attend de vous rencontrer.
- **N'achetez pas de souvenirs arrachés à la mer** : dent de requin, carapace de tortue, étoile de mer, hippocampe et autres poissons séchés, corail, coquillages.
- **Boycottez les restaurants qui servent de la soupe d'ailerons de requin**, de la viande de tortue et de cétacés, ainsi que des poissons capturés par des moyens destructifs (dynamite, cyanure, etc..)
- **Demandez aux restaurateurs comment sont pêchés les produits de la mer** qu'ils proposent, et quels accords ils ont avec les pêcheurs locaux.

CALCULER SON AUTONOMIE EN AIR

Exemple : calculons l'autonomie à 30 mètres de profondeur d'un plongeur respirant 15 litres d'air par minute et disposant d'un bloc de 12 litres à 200 bars.

Deux méthodes peuvent être utilisées pour connaître son autonomie :

Méthode 1 : calculer sa consommation en litres équivalent surface à la profondeur donnée.

Une consommation de 15 litres d'air à 30 mètres (4 bars) par minute correspond à :

$15 * 4 = 60$ litres d'air par minute en équivalent surface.

Il suffit alors de diviser le volume d'air disponible en surface par 60 soit :

$(12*200)/60 = 2400/60 = 40$ minutes. Le plongeur pourra rester 40 minutes.

Méthode 2 : calculer le volume d'air disponible à la profondeur donnée. Les 2400 litres d'air disponibles en surface dans le bloc correspondent à $2400 / 4 = 600$ litres d'air à 4 bars.

Le plongeur consommant 15 litres d'air par minute, on obtient une autonomie de $600 / 15 = 40$ minutes.

Nous avons vu ci-dessus 2 calculs simples d'autonomie. Cependant pour être plus complet il convient de calculer son autonomie en tenant compte de la marge de sécurité. **En effet tout plongeur doit remonter en surface en ayant conservé une pression de 50 bars dans sa bouteille : c'est ce qu'on appelle communément la réserve.**

Il convient donc de retirer de la pression initiale de la bouteille les 50 bars de la réserve. Le volume d'air disponible en surface pour un bloc de 12 litres gonflé à 200 bars est alors de $(200-50)*12 = 1800$ litres d'air. On obtient alors les calculs d'autonomie suivants :

Méthode 1 : Le plongeur consomme 60 litres d'air par minute en équivalent surface. Son autonomie est de $1800 / 60 = 30$ minutes.

Méthode 2 : Les 1800 litres d'air disponibles en surface correspondent à $1800 / 4 = 450$ litres à 30 mètres. Le plongeur consomme 15 litres d'air par minute, son autonomie est donc de $450 / 15 = 30$ minutes.